

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 89/06

ASA 37/010/2006 –ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

**SRI LANKA**

**Le professeur Ratnajeevan Hoole, (h), 53 ans, vice-président de l'université de Jaffna et sa famille**

Londres, le 12 avril 2006

Une organisation qui serait une vitrine du groupe armé d'opposition des *Liberation Tigers of Tamil Eelam* (LTTE, Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul) a menacé d'assassinat un universitaire lié à un groupe anti-LTTE. Amnesty International estime que cet homme court un grave danger.

Le 11 mars dernier, des personnes affirmant représenter une mouvance baptisée Force de soulèvement populaire (*Makkal Eluchip Padaï*) ont téléphoné à plusieurs reprises au domicile du professeur Ratnajeevan Hoole, dans la ville de Peradeniya (centre du pays), pour l'avertir que s'il mettait les pieds sur le campus de l'université de Jaffna, dont il vient d'être nommé vice-président, il ne rentrerait chez lui que « *décapité et dans une boîte* ». Le lendemain, le dirigeant du syndicat étudiant de l'université de Jaffna (*Yaal Palkalaikalaha Maanavar Ondriyam*) a menacé de l'agresser s'il revenait sur le campus.

En février, un groupe issu du syndicat étudiant avait envoyé une lettre au président du conseil de l'université, également publiée le même jour dans des journaux tamouls, exigeant que « *seule une personne loyale envers le peuple tamoul soit nommée au poste de vice-président* » et que « *toute personne hostile à la race tamoule en soit écartée* ». Peu de temps après la désignation du professeur Hoole, des affiches sont apparues sur le campus affirmant que l'homme était anti-hindou (il est chrétien), ce qui sous-entend qu'il serait également anti-tamoul.

Le 12 mars, un site Internet administré, dit-on, par les LTTE, *nitharsanam.com*, a publié une photographie du professeur Hoole accompagnée de la légende « *Qui est cet imbécile* » et d'un article intitulé « *Un espion de l'armée nommé à la vice-présidence* ». L'article évoquait la participation supposée du professeur Hoole à un ouvrage publié en 1990 sous le titre *The Broken Palmyra* (« Le palmier brisé »), critique sévère de l'écrasement par les LTTE de toutes les opinions dissidentes au sein de la communauté tamoule. Le texte affirmait par ailleurs qu'on avait trouvé des armes dans une cargaison de l'ouvrage, imprimé aux États-Unis, et que ces armes étaient destinées à un groupe opposé aux LTTE, accusation que nient catégoriquement les éditeurs.

Le 18 mars, le site Internet a publié un deuxième article sous le titre « *Qui est cet imbécile, deuxième partie* », accusant notamment le professeur Hoole d'être lié aux *University Teachers for Human Rights (Jaffna)* (UTHR-J, Professeurs d'université pour les droits humains), l'une des rares organisations de la société civile qui s'efforce de recenser les exactions commises par les LTTE. Si Rajan Hoole, le frère du professeur Hoole, est un militant de premier plan de l'UTHR-J, Ratnajeevan Hoole n'a en revanche jamais participé à la rédaction des documents de cette organisation.

Le 22 mars, Anbini, la fille de Ratnajeevan Hoole, a reçu un appel téléphonique anonyme menaçant de « *tuer son petit frère et de le tailler en morceaux* » si leur père prenait ses fonctions de vice-président à l'université. La famille de l'enseignant a ensuite reçu d'autres menaces téléphoniques de la part de la Force de soulèvement populaire.

Dans une lettre datée du 21 mars 2006, le professeur Hoole a fait part de son inquiétude au sujet des menaces proférées contre lui et sa famille à l'ambassade de Norvège à Colombo ainsi qu'à la *Sri Lankan Monitoring Mission* (SLMM, Mission de surveillance au Sri Lanka), un organe qui regroupe cinq pays nordiques chargés de surveiller l'application du cessez-le-feu.

Depuis lors, Ratnajeevan Hoole a reçu des messages l'enjoignant de démissionner de son poste de vice-président par le biais de parlementaires de la *Tamil National Alliance* (TNA, Alliance nationale tamoule), liée aux LTTE, ou par celui d'individus affirmant faire partie des LTTE.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le gouvernement sri-lankais et les LTTE ont conclu en février 2002 un accord de cessez-le-feu. Les deux parties ont participé à une série de pourparlers sous la médiation du gouvernement norvégien, interrompus en avril 2003 par le retrait des LTTE de la table des négociations. Des atteintes aux droits humains ont été régulièrement rapportées depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu, mais elles se sont fortement multipliées après la scission des LTTE en février 2004 : des assassinats politiques, des actes de torture et le recrutement d'enfants soldats ont été signalés dans l'est et, dernièrement, dans le nord du pays. Les deux parties s'accusent mutuellement de violer l'accord de cessez-le-feu en assassinant leurs opposants. Le gouvernement impute ainsi aux LTTE et à leurs vitrines des attaques à la grenade et aux mines terrestres contre ses forces de sécurité. De leur côté, les LTTE accusent les autorités de soutenir les groupes paramilitaires qui les attaquent, en particulier la faction dissidente des LTTE, emmenée par le colonel Karuna, qui agit principalement à l'heure actuelle dans l'est du pays et aurait déjà pris des LTTE pour cibles.

Le gouvernement sri-lankais et les LTTE se sont réunis à Genève les 22 et 23 février derniers pour discuter de la mise en œuvre du cessez-le-feu. Les deux parties ont convenu de respecter les modalités de cet accord, notamment le désarmement des groupes paramilitaires. Cependant, les dirigeants des LTTE ont depuis lors accusé le gouvernement de manquer à son engagement de désarmer ces groupes, dont la faction Karuna, et menacé de se retirer du nouveau cycle de négociations qui doit s'ouvrir le 19 avril prochain à Genève. Depuis le 8 avril, plus de 20 personnes ont été tuées lors d'attaques aux mines terrestres attribuées aux LTTE.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous gravement préoccupé par les menaces de mort proférées contre Ratnajeevan Hoole et sa famille ;
- demandez aux dirigeants des LTTE de garantir qu'ils n'attaqueront pas le professeur Hoole ;
- appelez les LTTE à s'engager publiquement à respecter le droit international humanitaire, qui interdit de prendre des civils pour cibles.

### APPELS À :

#### **Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE) :**

Liberation Tigers of Tamil Eelam

Peace Secretariat, A9 Road, Kilinochchi, Vanni, Sri Lanka

**Fax :** +94 21 228 3959 / +94 21 222 3959

**Courriers électroniques :** [mail@ltteps.org](mailto:mail@ltteps.org)

**Formule d'appel :** *Dear Secretary General, / Monsieur le Secrétaire général,*

#### **Organisation représentant les LTTE :**

World Tamil Movement

39 Cosentino Drive

Scarborough ON M1P 3A3

Canada

**Fax :** +416 355 0636

**Formule d'appel :** *Dear Sir, / Monsieur,*

**COPIES aux représentants diplomatiques du Sri Lanka dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 24 MAI 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*